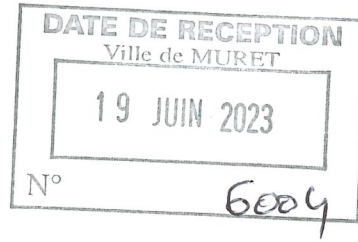


DVR

URBA
DST



Le Président

Référence
FS

Objet
12^{ème} Modification du
PLU de Muret

Monsieur André MANDEMENT
Mairie de Muret
27 rue de Castelvielh – BP 60207
31605 MURET CEDEX

Toulouse, le 6 juin 2023

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, vous nous avez adressé le projet cité en objet.

Après consultation de mes collègues et instruction de ce dossier par mes services, la Chambre de Commerce et d'Industrie Toulouse Haute-Garonne émet un avis favorable sur la 12^{ème} modification du P.L.U. de Muret.

La modification permettra de poursuivre l'aménagement du lot D de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Porte des Pyrénées sans remettre en cause les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et sans attendre l'engagement d'une procédure de révision.

Les changements apportés, visant à accueillir désormais des équipements et des activités économiques avec notamment, des locaux tertiaires, une pépinière d'entreprises, des loisirs sportifs et des activités de services et de restauration, permettront d'organiser une mixité des fonctions par rapport aux équipements et structures déjà implantées dans ce nouveau quartier de la ville de Muret.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Ben amical et

Patrick PIEDRAFITA